



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE D'AIGUES-VIVES
COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2007

Le treize novembre de l'an deux mille sept, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le sept novembre 2007.

PRESENTS : Mesdames Patricia FOURCAUD, Jeanine JORDANA, Josiane MORENO Marlène MOUCHET ; Messieurs Jacky REY, Claude BONFILS, Richard ESTEBAN, Denis GOELLNER, Bernard HUMBERT, Roger RICOU, Serban GEORGES, Jean SCHWAB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur Frédéric LIBOUREL à Monsieur Jacky REY, Monsieur Pierre SCHNEIDER à Madame Jeanine JORDANA, Monsieur Michel TISSERAND à Monsieur Bernard HUMBERT.

ABSENTS : Madame Caroline REDON ; Messieurs Didier GONZALES et Francisco MEDRANO.

Secrétaire de séance : Marlène MOUCHET.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2007.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2007 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE : AVENANT AU MARCHE.

Dans le cadre des travaux de voirie, Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant au marché passé avec l'entreprise LAUTIER pour un montant de 7128 € HT.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

MEDIATHEQUE : CONVENTION A PASSER AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET.

Afin d'assurer le fonctionnement optimal de la médiathèque, Monsieur le Maire propose d'approuver la convention à passer avec la bibliothèque départementale de prêt. Ce document précise les modalités de création d'un dépôt de livres qui permettra d'enrichir l'offre aux lecteurs.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TRAVAUX D'AEP : AVENANT AU MARCHE.

Dans le cadre des travaux d'AEP au chemin de la Brasserie, Monsieur le Maire propose la prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 31 décembre 2007.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ACQUISITIONS DE TERRAINS.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition des terrains suivants appartenant à Madame Marylise BERRUS, au prix de 0,75 € le m² :

- Parcelle cadastrée B 366, située La Fontanisse, d'une superficie de 1 050 m².
- Parcelle cadastrée B 936, située Puech de Beauregard, d'une superficie de 319 m².
- Parcelle cadastrée A 1144, située Bachalas, d'une superficie de 2 440 m².
- Parcelle cadastrée A 322, située Piot de l'Aze, d'une superficie de 843 m².

Le coût de l'achat de l'ensemble de ces parcelles est de : 3 489 €.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

VIREMENT DE CREDITS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'augmentation du taux Euribor est de l'ordre de 2 points pour l'année 2007.

En conséquence, les intérêts des emprunts contractés par la commune ont subi une hausse.

Il convient donc de prévoir le virement de crédit suivant :

- Intérêts d'emprunts : + 13 000 €.
- Dépenses imprévues : - 13 000 €.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

MATERIEL D'INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire propose que l'acquisition du matériel suivant soit prise en charge dans les dépenses de la section d'investissement du budget général 2007.

- Aspirateur pour l'école maternelle : 255,67 €.
- Panneaux de signalisation PCS/PPI et cimetière : 681,72 €.
- Livres médiathèque (dans le cadre de la création du fond) : 291,14 €.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

OBLIGATION DE DEPOT DE LA DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de soumettre l'édification des clôtures à une déclaration préalable, à compter du 1^{er} octobre 2007, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE.